

## La culture comme vecteur de construction et de différenciation de l'Etat : vers un Etat de l'émancipation ?

*Nathan Delbrassine*

### Introduction

En 1919, après la première guerre mondiale, une délégation de nationalistes arabes, présidée par l'émir Fayçal, arrive à la Conférence de la paix pour défendre un projet d'unité politique des provinces arabes de l'Empire ottoman. A l'issue des négociations c'est l'échec : les provinces arabes sont partagées entre les puissances européennes. Certains historiens imputent cet échec notamment à l'absence de structuration politique d'un projet nationaliste arabe essentiellement culturel<sup>1</sup>. Je montrerai qu'une telle absence n'empêche pas nécessairement la réalisation d'un nationalisme sous la forme d'un Etat et, qu'en l'espèce, cette absence est une conséquence du discours de légitimation du nationalisme arabe, fondé sur des rapports historico-culturels au pouvoir et à l'espace, différents de ceux des Européens. En naît un malentendu qui empêche tout rapprochement des points de vue arabes et européens. Sur cette base je considère que l'échec de la délégation est moins à trouver dans l'absence de structuration politique du projet que dans le discours de légitimation de l'appropriation spatiale que constitue l'Etat. Ceci m'amènera, dans ma conclusion, à interroger la possibilité de constituer un Etat « de l'émancipation ». Pour ce faire, j'interpréterai le discours de Fayçal, disponible tant en arabe qu'en anglais<sup>2</sup>, à l'aide des outils d'analyse de la construction de l'Etat développés par Pierre Bourdieu<sup>3</sup>. Je n'aurai pas égard au mémorandum de la délégation, également disponible, car l'authenticité des positions arabes qui y sont défendues est sujette à caution<sup>4</sup>.

### L'absence de projet politique

Avant d'aller plus loin, il convient de définir ce que j'entends par « Etat » et par « nationalisme ». L'Etat est l'ensemble des moyens matériels, organisationnels et symboliques mis en œuvre par un groupe d'humains pour s'approprier un espace et

---

<sup>1</sup> Elisabeth Longuenesse, « Le nationalisme arabe comme réponse à la crise ? », in *Cycle « Le pouvoir politique et l'islam à travers l'histoire » - L'Islam à l'heure de la crise et du colonialisme*, iReMMO, 2016, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=Auldy7u4-JM> (Consulté le 1 juin 2023) de 1h 3min 43 à 1h 4 min 5.

<sup>2</sup> Sulayman Mousa, *Almurasalat alttarikhiat, 1919: althawrat alearabiat alkubraa*, Amman, Matbiat alquwwat almusalahat al'urduniya, 1975, p.49-52; United States. Dept. of State, *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States; Paris, Peace Conference, 1919*, , vol.III, Washington, Paris Peace Conf.180.03101/31, United States Government Printing Office, 1942, p. 889-894.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'état. Cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, Points, 2015, p. 63-64, 72, 171-177, 211-214, 269-274.

<sup>4</sup> Henry Laurens, *Les crises d'Orient: La naissance du Moyen-Orient 1914-1949*, vol.II, Paris, Fayard, 2019, p.97, 82-83 ; Resul Yavuz, « The Meetings Between Faisal and Britain about The Sharing of Middle East During The Paris Peace Conference », *History Studies International Journal of History*, 2019, vol. 11, n° 1, p. 333.

ses ressources – humaines et non-humaines – et pour légitimer cette appropriation<sup>5</sup>. Le nationalisme est un discours visant à revendiquer et à légitimer l'appropriation d'un espace et de ses ressources – humaines et non-humaines – par un humain ou un groupement humain<sup>6</sup>. Le nationalisme peut s'inscrire dans le cadre des moyens symboliques d'un État ou dans le cadre de la constitution du monopole des ressources nécessaires en vue de le constituer. Le nationalisme est alors l'une des ressources symboliques de ce monopole.

Dans son discours, Fayçal donne peu de précisions sur la structure politique de la future entité arabe. Certains auteurs en concluent que l'absence de structuration politique du projet explique principalement, sur le plan interne, son échec. Selon eux, il s'agit d'élaborer un plan détaillé des moyens à mobiliser pour s'approprier l'espace et le mettre ensuite en œuvre afin de voir apparaître l'État, qui incarne la réalisation d'un nationalisme. Or, la constitution d'un État est un processus dynamique et non mécanique, comme le laissent entendre ces auteurs. L'État est le fruit d'agents qui parviennent à concentrer suffisamment de ressources matérielles, organisationnelles et symboliques jusqu'à qu'ils soient les seuls à pouvoir, selon l'expression de Luc Boltanski :

dire ce qu'ils font mais comme s'ils ne faisaient rien d'autre que de dire ce qui est et, par-là, celui de faire être ce qu'ils disent et ainsi de rendre réelles leurs mises en représentation de la réalité [au sein de l'espace qu'ils cherchent à s'approprier]<sup>7</sup>.

Cette monopolisation de ressources implique la dépossession des ressources permettant à d'autres de pouvoir agir de la même manière à un niveau plus local. Cette dépossession entraîne un effet de domination. Constituer une entité politique souveraine incluant plusieurs pays arabes entraîne pour chacun de ces pays la dépossession de sa capacité à faire de même à son niveau et le soumet à l'entité de niveau supérieur. Ce double processus de concentration et de dépossession est relativement long, progressif et incertain puisque la dépossession des pouvoirs locaux qu'il implique peut entraîner des résistances de la part de ceux-ci. D'ailleurs, Fayçal et les nationalistes arabes font face à l'opposition de pouvoirs locaux qui, depuis la disparition du cadre ottoman, cherchent à se constituer en pouvoirs indépendants. Parmi eux, on trouve les syrianistes et les libanistes. Les syrianistes sont à l'origine d'un nationalisme proprement syrien dont l'objectif est de créer une Grande Syrie indépendante – incluant la Syrie actuelle, le Liban actuel et la Cilicie – sous protection française. Les libanistes, eux, exigent la création d'un État libanais indépendant sous protection française et non pas dans le giron d'une « Grande Syrie » ou d'un État arabe dans lequel le Liban serait fondu. Les trois projets nationaux sont donc incompatibles. Ainsi donc, l'État se construit au fur et à mesure qu'un ensemble d'agents est capable de concentrer toujours plus de ressources et d'en déposséder ses concurrents. Par conséquent, il n'est pas exclu que, malgré l'absence de projet politique clair, la délégation arabe se soit, au bout du compte, montrée capable de concentrer

---

<sup>5</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'état. Cours au collège de France (1989-1992)*, op.cit.; Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté : une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020, p.21-87; Philippe Descola, « Les usages de la terre. Cosmopolitique de la territorialité », *Cours du Collège de France*, 2015, disponible sur <https://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/course-2016-03-02-14h00.htm> (Consulté le 1 juin 2023).

<sup>6</sup> *Ibid.*, Alain Dieckhoff, « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel », *L'Année sociologique*, 1996, vol. 46, n° 1, p. 43-55.

<sup>7</sup> Luc Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable. A propos de « La production de l'idéologie dominante »*, Paris, Points, 2022, p. 49.

suffisamment de ressources pour s'imposer par rapport aux nationalismes rivaux comme le syrianisme ou le libanisme. À la chute de l'Empire ottoman, les agents de ces trois groupes luttent pour s'imposer sans que l'on puisse déterminer à l'avance lequel sera susceptible de l'emporter à long terme. Certes, syrianistes et libanistes bénéficient de l'appui de structures administratives locales issues de l'Empire ottoman et du soutien des Français. Mais il faut d'autres ressources encore pour constituer un État. Ces ressources juridiques ne sont qu'un type de ressources organisationnelles. Or, un État n'est État que lorsque qu'il a acquis le monopole des différentes ressources nécessaires. Un ensemble d'agents peut disposer au départ d'une seule ressource ou de plusieurs d'entre-elles mais pas en nombre suffisant pour constituer le monopole nécessaire à l'émergence d'un État. Les syrianistes et les libanistes disposent d'importantes ressources organisationnelles mais les nationalistes arabes disposent, eux, de ressources symboliques puissantes et structurées dont sont relativement dépourvus syrianistes et libanistes.

### **La légitimation des appropriations spatiales : un malentendu fatal**

Je propose un autre facteur explicatif de l'échec de la délégation : les différences historico-culturelles relatives à la légitimation des appropriations spatiales. Dans une certaine mesure, Fayçal demande aux grandes puissances de garantir aux seuls nationalistes arabes la capacité de monopoliser l'ensemble des ressources nécessaires à la constitution d'un État. Donc, la manière dont il légitime cette demande est essentielle car il s'agit de convaincre les Européens et les États-Uniens. On démontrera que pour des raisons historiques et culturelles propres, les nationalistes arabes fondent la légitimité de leurs revendications d'appropriation spatiale sur une base culturelle alors que les Européens et les États-Uniens fondent la leur sur une base politique. Par conséquent, on comprendra que cette différence d'approche en matière de légitimation explique l'absence de projet politique précis dans le chef de la délégation et aboutit à une incompréhension culturelle. Dès lors, sur cette base, on est en droit de considérer) que le facteur lié à la légitimation du projet national doit se substituer à celui de l'absence de projet politique sans pour autant éclipser les autres facteurs explicatifs de l'échec de la délégation.

Du côté européen, au XVIe-XVIIe siècle, à la suite de la disparition du bloc symbolique que constituait l'Église chrétienne unifiée et à cause de l'incapacité de chacun des princes de monopoliser suffisamment de ressources pour imposer aux autres princes une unité politique fondée sur la religion, il a fallu dégager une nouvelle rationalité, une nouvelle façon de légitimer le pouvoir qui ne pouvait plus reposer sur une appartenance commune comme la religion et qui prend la forme d'une division de l'espace européen en plusieurs espaces consacrés par le droit à travers les concepts de frontières et de souverainetés<sup>8</sup>. De même, comme les nationalistes arabes se trouvent dans un espace commun régi par un cadre juridique commun qui se désagrège sur une base ethnique et culturelle et dont l'autorité mène une politique autoritaire sur une base ethnique, linguistique et culturelle<sup>9</sup>, il est logique qu'ils légitiment leur revendication d'appropriation de l'espace sur une base culturelle.

---

<sup>8</sup> Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté : une histoire environnementale des idées politiques*, op. cit., p. 54-60 ; Olivier Corten, et al., *Une introduction critique au droit international*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 22-23.

<sup>9</sup> François Georgeon, « La montée du nationalisme turc dans l'État ottoman (1908-1914). Bilan et perspectives », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1988, vol. 50, p. 33,40; Stéphane Valter, « Les prémices du nationalisme arabe: la société révolutionnaire arabe (1913-1914), son

Il en découle que, du côté européen, la règle de droit est conçue comme un instrument de résolution des contradictions entre des intérêts divergents, même si ces contradictions peuvent persister ou réapparaître ultérieurement malgré l'adoption de la règle<sup>10</sup>. Néanmoins, en résolvant les contradictions, la règle occulte les intérêts et les rapports de domination qui la constituent et qui ont présidé à son adoption et elle s'y substitue<sup>11</sup>. Ceci a deux conséquences. La première est que, comme les intérêts divergents et les rapports de forces sont occultés par le droit et que la monopolisation des ressources nécessaires à la constitution d'un État est légitimée par le droit, les Européens envisagent le pouvoir en des termes technocratiques, qui se veulent « dépassionnés » et « utilitaristes ». La seconde est que, puisque les Européens ont été incapables d'envisager leur relation au pouvoir autrement que par la division de l'espace par le droit qui fixe ses délimitations, et que la règle occulte les rapports de force qui lui ont donné naissance, le pouvoir n'est conçu qu'en termes d'espaces et de territoires où les humains et non-humains qui y vivent n'ont donc d'existence que parce qu'ils sont attachés à ces territoires<sup>12</sup>. En revanche, du côté arabe, comme la légitimation de la monopolisation des ressources se fonde sur une appartenance commune en raison de liens historiques, culturels et linguistiques, cela implique que les agents à l'origine de la monopolisation peuvent faire l'impasse sur une description juridique détaillée de l'unité politique puisque, dans ce cas, la sanction du droit ne viendrait que reconnaître une unité préexistante. Elle ne ferait que reconnaître politiquement une situation de fait.

C'est pourquoi, dans son discours, Fayçal ne fait aucune allusion à la structure politique concrète qu'il souhaite donner à la confédération arabe. La plupart du temps, il ne mentionne pas l'espace revendiqué à travers les concepts de frontières et de zones géographiques mais à travers les populations qui se trouvent sur ces espaces. Par exemple, au lieu de parler du Hedjaz, de l'Irak, de la Syrie, etc..., comme le font les traductions européennes et états-uniennes de son discours, en arabe, il parlera de la jeunesse hédjaziite, irakienne, syrienne, etc<sup>13</sup>. Fayçal souligne d'ailleurs que son père, le chérif Hussein, n'a pas pris la tête de la révolution arabe pour agrandir son territoire mais pour libérer les Arabes. Il fait donc primer l'émancipation sur la logique territoriale. Cette différence est d'autant plus exacerbée que Fayçal insiste sur l'importance de l'appartenance commune des populations de l'espace et non sur l'espace lui-même. Il ira même encore plus loin en insistant sur le fait qu'aucun pays arabe ne sera intégré à la confédération arabe si sa population n'en a pas manifesté le souhait par l'intermédiaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'il appartient à chaque peuple de choisir librement son destin.

Or, la conception technocratique du pouvoir des Européens et des Etats-Uniens rend ceux-ci hermétiques aux arguments de Fayçal qui invoque la culture, la langue et la volonté des populations concernées. D'ailleurs, en ce qui concerne le souhait des

---

contexte historique et idéologique, et la rhétorique séditionnaire de six factums subversifs », *Bulletin d'études orientales*, 2001, p. 381-408; Alain Dieckhoff, « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel », *op.cit.*, p. 43-45.

<sup>10</sup> Pierre Klein, « Jean Salmon et l'école de Reims », in *Droit du pouvoir, pouvoir du droit: mélanges offerts à Jean Salmon*, Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 21-22.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.26-28.

<sup>12</sup> Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté : une histoire environnementale des idées politiques*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>13</sup> Sulayman Mousa, *Almurasalat alttarikhiat, 1919 : althawrat alearabiat alkubraa*, Amman, Matbiat alquwwat almusalahat al'urduniya, 1975, p.50; UNITED STATES. DEPT. OF STATE, *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States; Paris, Peace Conference, 1919*, vol.III, *op. cit.*, p.890, point (X).

populations, Fayçal est confronté à des interlocuteurs qui ont vécu la majeure partie de leur vie dans la seconde moitié du XIXe siècle. Or, à l'époque, la théorie politique en vogue est celle de la représentation-fonction<sup>14</sup>. Celle-ci implique que, certes, les députés sont élus mais que ceux-ci n'ont pas à exécuter les volontés du peuple. Ces députés sont des experts qui doivent identifier non pas la volonté du peuple mais les intérêts de la Nation. Et ces intérêts se confondent généralement avec ceux de la classe dominante. Autrement dit, dans l'esprit des interlocuteurs de Fayçal, les peuples européens sont toujours dans une sorte de situation de minorité par rapport à leurs dirigeants. Par conséquent, si, pour les Européens présents à la Conférence de la paix, il n'est déjà pas question de prendre en considération les volontés de leurs peuples, cela l'est encore moins pour les peuples dominés. Enfin, il faut souligner que les syrianistes et les libanistes formulent leur projet nationaliste à travers le prisme du territoire et du droit<sup>15</sup>, ce qui, outre la proximité avec les vues coloniales, facilite leur reconnaissance par les Européens et les Etats-Uniens à la Conférence de la paix. Le malentendu culturel relatif à la légitimation de l'appropriation spatiale constaté ci-avant peut au final être résumé comme suit : la délégation arabe souhaite construire un État pour que les Arabes puissent simplement « être » un peuple alors que les Européens, pour faire droit à la demande de la délégation, attendent d'elle qu'elle justifie ce qu'elle va « faire » des pays arabes en raison de la logique territoriale et technocratique à travers laquelle ils appréhendent la constitution de l'État.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, on peut se demander si les nationalistes arabes ne nous montrent pas la voie d'un Etat « de l'émancipation » c'est-à-dire d'une structure politique souple qui engendre l'autonomie individuelle et collective conquise par l'arrachement à des rapports de domination des humains et, dans la mesure du possible, des non-humains au sein d'un espace avec le concours actif, individuel et collectif, des dominés<sup>16</sup>. Toutefois, il convient de nuancer cette idée car les nationalistes arabes partagent avec les Européens et les Etats-Uniens une même définition de l'État « appropriateur », exploiteur et dominateur – au sens défini ci-dessus – de la Nation et des intérêts de la Nation<sup>17</sup>. En outre, on voit poindre chez les nationalistes arabes le projet de constituer une oligarchie émancipatrice<sup>18</sup> à travers l'idée qu'Hussein et les nationalistes se sont battus non dans leur intérêt mais pour libérer les Arabes. A l'image de nos régimes représentatifs professionnalisés à idéaux démocratiques<sup>19</sup>, le projet des nationalistes est de fonder un régime représentatif professionnalisé à idéaux émancipateurs. Néanmoins, ce ne sont pas que de simples idéaux car ils acquièrent une réalité par leur inscription dans le droit de l'État présent

---

<sup>14</sup> Yves Sintomer, « Représentation », in D. FASSIN (dir.), *La société qui vient*, Paris, Seuil, 2022, pp. 299-300; Pierre Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 93-104 ; Francis Dupuis-Déri, *La peur du peuple: agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal, Lux, 2016, p. 139-143, 149-152-153, 187-189.

<sup>15</sup> Henry Laurens, *Les crises d'Orient: La naissance du Moyen-Orient 1914-1949*, vol.II, *op. cit.*, p. 26.

<sup>16</sup> Philippe Corcuff, « Nos prétendues « démocraties » en questions (libertaires) », *Grand angle : vers une réflexion libertaire*, 5 mai 2014, <http://www.grand-angle-libertaire.net/nos-pretendues-democraties-en-questions-libertaires-philippe-corcuff/> (Consulté le 1 juin 2023).

<sup>17</sup> Anne-Laure Dupont, « *Nahda* : la renaissance arabe. Esquisse d'une histoire conceptuelle », in *Cycle « Paix et guerres au Moyen-Orient »*, iReMMO, 1 octobre 2016, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=RhF4bUqTTdc> (Consulté le 1 juin 2023) de 35 min 20 sec à 37 min.

<sup>18</sup> Philippe Corcuff, « Nos prétendues « démocraties » en questions (libertaires) », *op.cit.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

ou à venir<sup>20</sup>. Dès lors, le projet défendu par la délégation nous montre plutôt la voie d'un Etat relativement « émancipateur » plutôt que celle d'un Etat « de l'émancipation ».

---

<sup>20</sup> *Ibid.*